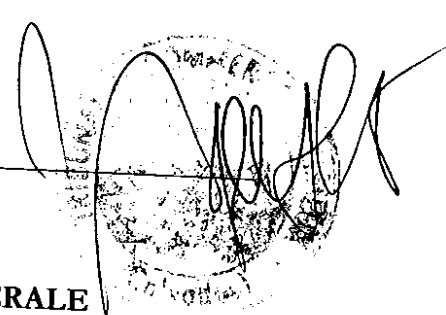


A/ 135
le 19.08.

X.ES HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 5 rue des Erables
14600 HONFLEUR
485.215.636 RCS LISIEUX



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2011**

L'an deux mille onze et le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| • Monsieur Alban DUTHEUIL, propriétaire de trente parts, ci | 30 parts |
| • Monsieur Julien DUTHEUIL, propriétaire de trente parts, ci | 30 parts |
| • Monsieur Laurent DUTHEUIL, propriétaire de deux cent dix parts, ci | 210 parts |
| • Madame Michèle DUTHEUIL, propriétaire de trente parts, ci | 30 parts |

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Laurent DUTHEUIL préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- les statuts de la société ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

JD m AD W

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : **ENVOYE-SPECIAL HOLDING**.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Article 3 – DENOMINATION

La dénomination de la société est : **ENVOYE-SPECIAL HOLDING**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Laurent DUTHEUIL
Gérant associé
Pour Copie
certifiée conforme

Alban DUTHEUIL
associé

Michèle DUTHEUIL
associée

Julien DUTHEUIL
associé